

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de votre gestionnaire réuni le 28 Mars 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **9 544 131 DT**, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à **387 792 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Capital Prudent pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « BMCE Capital Asset Management ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance dans l'établissement et la préparation des états financiers

La direction du gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds commun de placement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité des ratios prudentiels du fonds commun de placement

Nous avons également procédé à la vérification du respect par le fonds des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement avec la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT ET CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en Dinar tunisien)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
AC.1- Portefeuille-titres		5 511 083	6 240 315
a. Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1.1	2 458 669	2 373 514
b. Obligations et valeurs assimilées	4.1.2	3 052 414	3 866 801
AC.2- Placements monétaires et disponibilités		4 046 911	3 401 794
a. Placements monétaires	4.1.3	2 274 479	2 432 539
b. Disponibilités		1 772 432	969 255
Créances d'exploitation	4.1.4	19 002	24 460
TOTAL ACTIF		9 576 996	9 666 569
PASSIF			
PA.1- Opérateurs créditeurs	4.1.5	23 233	23 340
PA.2- Autres créditeurs divers	4.1.6	9 632	10 660
TOTAL PASSIF		32 865	34 000
ACTIF NET			
CP.1- Capital	4.1.7	6 422 077	6 757 001
CP.2- Sommes capitalisables		3 122 054	2 875 568
a. Sommes capitalisables des exercices antérieurs		2 734 262	2 506 611
b. Sommes capitalisables de l'exercice		387 792	368 957
ACTIF NET		9 544 131	9 632 569
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 576 996	9 666 569

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
PR.1- Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	<u>337 893</u>	<u>233 789</u>
a. Revenus des obligations et valeurs assimilées		236 561	192 763
b. Dividendes		101 332	41 026
PR.2- Revenus des placements monétaires	4.2.2	<u>213 742</u>	<u>299 132</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>551 635</u>	<u>532 921</u>
CH.1- Charges de gestion des placements	4.2.3	(147 286)	(146 028)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>404 349</u>	<u>386 893</u>
CH.2- Autres charges	4.2.4	(16 557)	(17 936)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>387 792</u>	<u>368 957</u>
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		<u>387 792</u>	<u>368 957</u>
PR.4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 123	(88 469)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		15 841	(28 786)
Frais de négociation de titres		(1 488)	(2 266)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>405 268</u>	<u>249 436</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

	31/12/2021	31/12/2020
AN.1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	405 268	249 436
a. Résultat d'exploitation	387 792	368 957
b. Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 123	(88 469)
c. Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 841	(28 786)
d. Frais de négociation de titres	(1 488)	(2 266)
AN.3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(493 706)	-
a. Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes capitalisables	-	-
b. Rachats		
- Capital	(313 718)	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(38 682)	-
- Régularisation des sommes capitalisables	(141 306)	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(88 438)	249 436
ACTIF NET		
En début de l'exercice	9 632 569	9 383 133
En fin de l'exercice	9 544 131	9 632 569
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	4 477	4 477
En fin de l'exercice	4 257	4 477
VALEUR LIQUIDATIVE	2 241,985	2 151,567
TAUX DE RENDEMENT	4,20%	2,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2021

1. PRESENTATION DU FONDS

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003.

Le capital initial s'élevé à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-2004.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2021 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2021 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Capital Prudent figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 31 Décembre 2021, le fonds FCP Axis Capital Prudent détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 (BTA Juin 2025) valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les placements monétaires sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Le solde de ce poste est arrêté au 31 Décembre 2021 à 2 458 669 DT, détaillé comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentielles
Titres cotés		2 179 798	2 038 981	21,36%	(140 817)
ADWYA	5 470	18 965	25 518	0,27%	6 553
ASSAD	6 344	18 907	10 512	0,11%	(8 395)
ASSURANCE MAGHREBIA	400	22 200	25 553	0,27%	3 353
ATTIJARI BANK	3 447	111 234	104 837	1,10%	(6 397)
BH	3 229	38 446	30 323	0,32%	(8 123)
BIAT	4 369	226 232	258 750	2,71%	32 518
BNA	12 009	130 835	93 682	0,98%	(37 153)
BT	42 285	309 804	232 145	2,43%	(77 659)
CARTHAGE CEMENT	33 555	58 503	44 326	0,46%	(14 177)
CITY CARS	2 596	22 078	28 359	0,30%	6 281
DELICE	3 786	48 854	56 563	0,59%	7 709
EUROCYCLES	1 859	42 610	59 603	0,62%	16 993
OTH	9 592	88 282	83 172	0,87%	(5 110)
PGH	5 244	68 840	59 740	0,63%	(9 100)
SAH	13 616	152 576	151 519	1,59%	(1 057)
SFBT	14 432	222 429	262 792	2,75%	40 363
SIAME	5 380	20 118	23 064	0,24%	2 946
SMART TUNISIE (AA)	1 840	46 920	49 236	0,52%	2 316
SMART TUNISIE (NS)	400	10 200	10 200	0,11%	-
SOTIPAPIER	7 982	51 906	45 146	0,47%	(6 760)
SOTUVER	6 636	46 942	48 390	0,51%	1 448
SPDIT	2 272	21 067	19 244	0,20%	(1 823)
STB	18 375	74 253	54 151	0,57%	(20 102)
TELNET	6 786	64 004	56 188	0,59%	(7 816)
TPR	8 191	38 544	35 221	0,37%	(3 323)
UBCI	1 007	24 838	19 939	0,21%	(4 899)
UIB	5 712	122 783	89 593	0,94%	(33 190)
UNIMED	6 874	63 092	50 572	0,53%	(12 520)
MAGASIN GENERAL	640	14 336	10 643	0,11%	(3 693)
Titres OPCVM		402 141	419 688	4,40%	17 547
FCP Axis AAA	345	37 889	37 917	0,40%	28
FCP Axis Actions Dynamique	2 746	364 252	381 771	4,00%	17 519
Total		2 581 939	2 458 669	25,76%	(123 270)
Pourcentage par rapport à l'actif				25,67%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Actions, valeurs assimilées et droits rattachés » se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2020	2 484 680	(111 166)	2 373 514	
* Acquisitions de l'exercice				
Actions cotés	317 944		317 944	
Titres OPCVM	376 084		376 084	
* Cessions de l'exercice				
Actions cotées	(154 617)		(154 617)	13 873
Titres OPCVM	(442 152)		(442 152)	(4379)
* Variations des plus ou moins-values		(12 104)	(12 104)	
Soldes au 31 décembre 2021	2 581 939	(123 270)	2 458 669	9 494

4.1.2. Obligations et valeurs assimilés

Cette rubrique présente un solde de 3 052 414 DT au 31 Décembre 2021, et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentielles
Obligations		1 160 993	1 216 187	12,74%	55 194
BHSUB2015_7.5%_7A	900	18 000	18 642	0,20%	642
BHSUB2019-1_10%_5A	1 000	60 000	63 695	0,67%	3 695
BHSUB2019-1_10%_5A	1 000	60 000	63 696	0,67%	3 696
EMP_NAT2021/B_5A_8.8%	2 000	200 000	207 098	2,17%	7 098
HL 2015-01 7A-7.85%	200	4 000	4 169	0,04%	169
TL2019-1_7A_28/06	7 500	750 000	785 965	8,24%	35 965
UIBSUB2015_7.5%_7A	200	3 993	4 127	0,04%	134
UIBSUB2016_7.4%_5A	3 250	65 000	68 795	0,72%	3 795
Bons du trésor assimilables		1 726 358	1 836 227	19,24%	109 869
BTA 6% JANVIER 2024	200	193 000	202 358	2,12%	9 358
BTA 6% OCTOBRE 2023	1 000	959 500	997 490	10,45%	37 990
BTA 6.5% 11 JUIN 2025	300	257 850	289 263	3,03%	31 413
BTA 6.5% 11 JUIN 2025	360	316 008	347 116	3,64%	31 108
Total		2 887 351	3 052 414	31,98%	
Pourcentage par rapport à l'actif				31,87%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Obligations et valeurs assimilés » se détaillent comme suit :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u> <u>n</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2020	3 718 524	6 604	141 675	3 866 801	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	204 000			204 000	
Bon de trésor assimilable	193 000			193 000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(134993)			(134993)	7
Bon de trésor assimilable	(1 093 180)			(1 093 180)	6 340
* Variations des plus ou moins-values latentes			15 227	15 227	
* Variations des intérêts courus		1 559		1 559	
Soldes au 31 décembre 2021	2 887 351	8 163	156 902	3 052 414	6 347

4.1.3. Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 2 274 479 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Gara	Coût	Valeur au	% Actif	Intérêts
Certificats de dépôt		1 493 228	1 493 826	15,65%	598
CD_AB0.5MDT_30J_7.75%_28/01/2022		497 433	497 690	5,21%	257
CD_ATB0.5MDT_30J_7.85%_28/01/202		497 400	497 660	5,21%	260
CD_BTE0.5MDT20J_7.25%_28/01/2022		498 395	498 476	5,22%	81
Bon de trésor à court terme		780 116	780 653	8,18%	537
BTC_52 SEMAINES 24/05/2022_6.20%		780 116	780 653	8,18%	537
Total		2 273 344	2 274 479	23,83%	1135
Pourcentage par rapport à l'actif				23,75%	

4.1.4. Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 19 002 DT contre 24 460 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Autres débiteurs	12	12
Autres débiteurs (Retenue à la source/BTA)	2 295	1 849
Intérêts créditeurs	16 695	22 599
Total	19 002	24 460

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 23 233 DT contre 23 340 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	17 266	17 373
Rémunération du dépositaire	5 967	5 967
Total	23 233	23 340

4.1.6. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 9 632 DT contre 10 660 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Commissaire aux comptes	7 903	8 918
Etat retenue à la source	760	1 057
CMF	686	615
Autres créditeurs divers (*)	283	70
Total	9 632	10 660

() Le solde du compte "Autres créditeurs divers" intègre le différentiel entre les abonnements constatés au cours de l'exercice et les charges réellement décaissées*

4.1.7. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

<u>Capital au 31-12-2020</u>	
Montant	6 757 001
Nombre de titres	4 477
Nombre de porteurs de parts	11
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre de porteurs de parts nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(313 718)
Nombre de titres rachetés	220
Nombre de porteurs de parts sortants	1
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 123
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	15 841
Régularisation des sommes non distribuables	(38 682)
Frais de négociation de titres	(1 488)
<u>Capital au 31-12-2021</u>	
Montant	6 422 077
Nombre de titres	4 257
Nombre de porteurs de parts	10

4.2. Note explicative de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 337 893 DT contre 233 789 DT au 31 Décembre 2020 et s'analyse comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Revenus des BTA	116 942	97 365
Revenus des obligations	119 619	95 398
Dividendes	101 332	41 026
Total	337 893	233 789

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 213 742 DT contre un solde de 299 132 DT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Revenus des certificats de dépôt	14 781	90 450
Revenus des dépôts à terme	127 714	66 464
Revenus compte courant rémunéré	55 547	43 547
Revenus des prises en pension	-	83 967
Revenus des bons de trésor à court terme	15 700	14 704
Total	213 742	299 132

4.2.3. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire, calculées conformément aux dispositions de la convention de dépôt et de gestion conclue par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.

Le total de ces charges s'élève au 31 Décembre 2021 à 147 286 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au
Rémunération du gestionnaire	141 336	140 062
Rémunération du dépositaire	5 950	5 966
Total	147 286	146 028

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce posté s'élève au 31 Décembre 2021 à 16 557 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Rémunération du commissaire aux comptes	6 388	8 052
Redevances du CMF	9 502	9 416
Frais de publicité	292	293
Frais bancaires	368	167
Charge diverse	7	8
Total	16 557	17 936

5. Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	129,583	119,035	99,420	115,941	94,121
Charges de gestion des placements	(34,599)	(32,617)	(29,730)	(44,396)	(29,959)
Revenu net des placements	94,984	86,418	69,689	71,545	64,162
Autres charges	(3,889)	(4,006)	(3,201)	(4,923)	(3,845)
Résultat d'exploitation	91,095	82,412	66,488	66,623	60,317
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	4,136	(14,441)	0,878
Sommes capitalisables de l'exercice	91,095	82,412	70,624	52,181	61,195
Variation des + ou - values potentielles sur titres	0,734	(6,430)	121,320	(158,694)	20,313
+ ou - values réalisées sur cession de titres	3,721	(19,761)	(224,132)	(10,553)	42,379
Frais de négociation des titres	(0,350)	(0,506)	(16,694)	(37,374)	(7,587)
+ ou - values sur titres et frais de négociation	4,105	(26,697)	(119,506)	(206,622)	55,106
Résultat net de l'exercice	95,200	55,715	(53,018)	(140,000)	115,423
Résultat non distribuable de l'exercice	4,105	(26,697)	(119,506)	(206,622)	55,106
Régularisation du résultat non distribuable	(4,782)	-	(30,781)	9,953	3,292
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,677)	(26,697)	(150,287)	(196,669)	58,398
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-
Valeur Liquidative	2 241,985	2151,567	2 095,852	2 175,515	2 320,003

Ratios de gestion des placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,55%	1,55%	1,56%	1,54%	1,52%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,19%	0,17%	0,17%	0,20%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	4,08%	3,92%	3,49%	2,31%	3,06%

6. Transactions avec les parties liées

- La société BMCE Capital Asset Management en sa qualité de gestionnaire de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT perçoit une commission de gestion de 1.25% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2021 s'élève à 141 336 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de ventes pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0.2% HT du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 1 488 DT au titre de l'exercice 2021.
- Le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 5 000 DT (TVA en sus) prélevée quotidiennement sur l'actif net et réglée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 950 DT au titre de 2021.